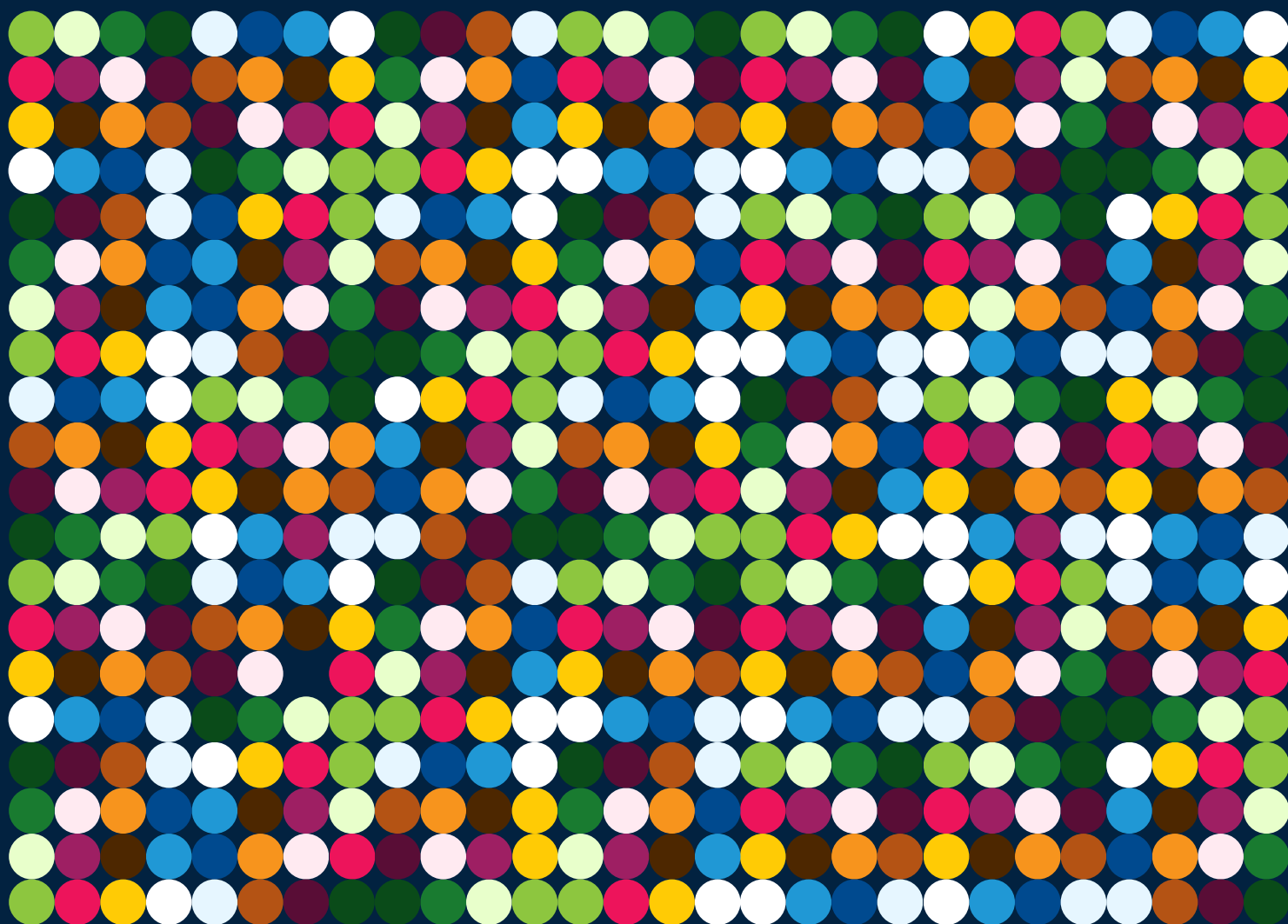


Rapport
d'activité **2025**



SOMMAIRE

1	Rapport moral du Président	03
2	Accueillir	06
3	Accompagner	08
	Contrat d'engagement jeune (CEJ)	09
	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	12
	Réseau Pour l'Emploi (RPE)	14
	Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (BRSA)	15
	Dispositif CAP Jeune	16
	Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	17
	Obligation de formation et mineurs accompagnés (OBF)	18
	Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)	20
4	Encourager la formation, l'orientation	22
5	Évènements de 2025	23
6	Ressources internes	27
7	Les fondamentaux de l'accompagnement	28
8	Rapport financier	29
9	Perspectives 2026	32



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

"L'année 2025 restera, sans nul doute, une année charnière dans la vie de la Mission Locale du Pays de Saint-Malo"

Mesdames, Messieurs,

Après une longue période marquée par de profondes transformations, notre association entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de son histoire : celle de la consolidation, de la stabilité retrouvée et de la projection vers l'avenir.

Dans un contexte économique, social et budgétaire toujours particulièrement contraint, nous sommes parvenus collectivement à maintenir le cap tout en nous efforçant de préparer durablement l'avenir de notre structure.

Les défis auxquels sont confrontés les jeunes demeurent considérables. Les difficultés d'accès à l'emploi durable, les fortes tensions sur le logement, les lourdes problématiques de santé mentale, les questions de mobilité ou encore la multiplication de parcours scolaires erratiques rendent les situations toujours plus complexes.



Plus que jamais, les jeunes de notre territoire ont besoin d'un accompagnement global, personnalisé et de proximité. Face à cette réalité, la Mission Locale du Pays de Saint-Malo a pleinement assumé sa mission de service public.

En 2025, 1.586 jeunes ont été accompagnés, dont 742 nouveaux accueillis. Nos équipes ont réalisé plus de 6 100 entretiens individuels et formulé près de 14.800 propositions d'accompagnement dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, formation, santé, logement, mobilité ou accès aux droits.

Au-delà de ces indicateurs, ce sont autant de jeunes qui avancent, reprennent confiance, construisent un projet ou retrouvent une perspective d'avenir.

Cette mobilisation s'est également traduite par 168 entrées en formation, 198 périodes de mise en situation professionnelle et un engagement constant de notre Pôle Relations Entreprises auprès du tissu économique local afin de favoriser les recrutements et les parcours vers l'emploi durable.

L'année 2025 aura également été celle de la consolidation de notre organisation.

Après plusieurs années marquées par des changements successifs de direction, la Mission Locale a retrouvé un fonctionnement stable et apaisé, porté par une organisation cohérente, lisible et pérenne.

Cette stabilité dynamise la coopération entre les équipes, renforce la qualité des accompagnements et nous permet d'aborder les évolutions de notre environnement avec davantage de sérénité.

Nos pratiques professionnelles ont continué d'évoluer avec la généralisation de la méthode MAPPI, le développement d'ateliers collectifs et l'adaptation de notre accompagnement aux évolutions du Réseau Pour l'Emploi. Avec 529 orientations réalisées en 2025, soit une progression de 139 %, la Mission Locale confirme sa place centrale dans le Service public de l'emploi et la confiance que lui accordent ses partenaires.

L'une des grandes réussites de cette année réside également dans l'aboutissement de notre Projet stratégique 2025-2027.

Fruit d'un travail collectif associant administrateurs, collaborateurs, élus et partenaires, il dresse désormais notre feuille de route. Autour de trois ambitions fortes - renforcer notre organisation, sécuriser les parcours des jeunes et développer les coopérations territoriales -, il fixe un cap clair et partagé dont une grande partie des actions est déjà engagée.

Cette volonté permanente d'amélioration a trouvé une reconnaissance importante avec l'obtention, en 2026, de la labellisation nationale. Elle vient consacrer la qualité du travail accompli par les équipes et constitue un gage de confiance pour les jeunes, nos partenaires et nos financeurs.

Sur le plan financier, l'année 2025 apporte aussi des raisons d'être confiants.

À la suite des difficultés rencontrées lors de l'exercice précédent, des décisions exigeantes mais indispensables ont été prises. Grâce au Plan de retour à l'équilibre, à une gestion rigoureuse et à l'implication de chacun, les premiers résultats sont désormais visibles. Ils confirment que nous sommes engagés sur la bonne trajectoire.

La prudence et la vigilance restent naturellement de mise dans un contexte très tendu où les ressources financières des associations du secteur de l'économie sociale et solidaire demeurent des plus fragiles.

Mais nous pouvons aujourd'hui affirmer que la Mission Locale du Pays de Saint-Malo avance vers un retour à l'équilibre, en conciliant responsabilité budgétaire et maintien d'un haut niveau de service au bénéfice des jeunes.

L'ensemble de ces résultats n'auraient pu être obtenus sans le soutien constant de nos partenaires.

Je souhaite remercier vivement l'État, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que Saint-Malo Agglomération, la Communauté de communes Bretagne Romantique, la Communauté de communes Côte d'Émeraude et la Communauté de communes Dol-de-Bretagne- Baie du Mont-Saint-Michel, les quatre EPCI du territoire qui ont accepté en parfait accord d'accroître leur soutien financier.

Ma reconnaissance va également à France Travail, à la CCI, aux organismes de formation, aux entreprises, aux associations et à l'ensemble des acteurs qui contribuent chaque jour à la réussite des parcours des jeunes.

La qualité de ces coopérations constitue l'une des plus grandes forces de notre Mission Locale.

Je tiens également à saluer l'engagement exemplaire de notre Directrice, Anne-Sophie GUERIN, ainsi que celui de l'ensemble des collaborateurs, des membres du Bureau et du Conseil d'administration.

Le professionnalisme des équipes, leur sens du service public et leur capacité d'adaptation ont permis de maintenir un niveau d'activité performant et d'atteindre les objectifs fixés, malgré les efforts importants consentis pour redresser notre situation financière.

La maîtrise de la masse salariale s'est traduite, en effet, par cinq départs non remplacés - trois départs à la retraite et deux contrats à durée déterminée arrivés à leur terme -, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des licenciements.



Chacun a accepté ces évolutions avec responsabilité afin de préserver la continuité et la qualité du service rendu aux jeunes.

Pour autant, il nous appartient de le dire avec détermination : nous avons atteint un seuil au-delà duquel de nouvelles réductions de moyens fragiliseraient durablement notre capacité à exercer dans leur intégralité les missions de service public qui nous sont confiées. Elles pèseraient également sur les conditions de travail des salariés, dont l'engagement ne peut indéfiniment compenser la diminution des ressources.

Ce n'est pas le modèle que nous défendons. Car derrière les moyens accordés aux Missions Locales, ce sont avant tout les réponses apportées aux jeunes qui sont en jeu.

Tel est le sens de la mobilisation nationale à laquelle la Mission Locale du Pays de Saint-Malo a pris toute sa part à la fin de l'année 2025. Je tiens à remercier nos parlementaires ainsi que les nombreux élus locaux qui ont exprimé leur soutien et porté, à nos côtés, ce message essentiel : investir dans les Missions Locales, c'est investir dans la jeunesse, dans la cohésion sociale et dans l'avenir de nos territoires.

Les années qui viennent continueront de nous mettre à l'épreuve.

Les évolutions du Service public de l'emploi, les contraintes budgétaires nationales, les transformations du marché du travail et les attentes croissantes des jeunes exigeront de nous adaptation, créativité et responsabilité.

Mais je suis convaincu que lorsque des femmes et des hommes partagent une même vision de l'intérêt général et les mêmes valeurs de justice et solidarité, les difficultés deviennent des défis que l'on peut relever ensemble. C'est cette ambition profondément humaine qui donne tout son sens à notre engagement.

Avant de conclure, je souhaite rendre un hommage appuyé à notre Vice-Présidente, Sylvie RAME-PRUNAUX, et notre Trésorière, Lydie DUHIL, qui quitteront leurs fonctions à l'issue de cette Assemblée générale.

Lorsque notre association a traversé les périodes les plus délicates de son histoire récente, elles ont toujours été présentes. Dans les moments de doute comme dans ceux où il fallait prendre des décisions parfois lourdes de conséquences, j'ai toujours pu compter sur leur soutien, leur fidélité et leur attachement indéfectible aux valeurs de notre Mission Locale. Leur engagement laissera une empreinte ineffaçable dans l'histoire de la Mission Locale du Pays de Saint-Malo.

Au-delà des responsabilités que nous avons partagées, je garderai de ces années le souvenir d'une aventure humaine exceptionnelle. Au nom du Conseil d'administration, de l'ensemble des équipes et, à titre personnel, je veux leur exprimer notre plus profonde gratitude, ainsi que ma très sincère amitié. Elles vont nous manquer.

Mesdames, Messieurs,

Je forme le vœu qu'ensemble, nous continuions à porter une ambition qui n'a jamais été aussi actuelle : chaque jeune mérite de pouvoir construire son avenir. Je terminerai mon propos en empruntant ces mots à Antoine de Saint-Exupéry :

« L'avenir, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre. »
Je crois que cette pensée résume admirablement la mission qui est la nôtre.

Nous n'avons pas la prétention d'écrire l'avenir des jeunes ; nous avons simplement la responsabilité de leur donner les moyens et la confiance de l'écrire eux-mêmes.

Frédéric LAMBERT

Président de la Mission Locale du Pays de Saint-Malo



ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER EN PROXIMITÉ

La Mission Locale du Pays de Saint-Malo :

- > une présence sur son territoire d'action
- > une adresse pour la jeunesse

Une mission de service public

Pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie sociale des jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 29 ans pour les personnes en situation de handicap, ayant besoin de soutien pour leur recherche d'emploi, pour l'accès à la formation professionnelle. Cette mission prend également en charge, dans un objectif de résolution, tout ce qui fait frein à l'avancée du jeune dans son parcours (absence de logement, de mobilité, de ressources, problématique de santé, d'accès aux droits...).

Des financeurs

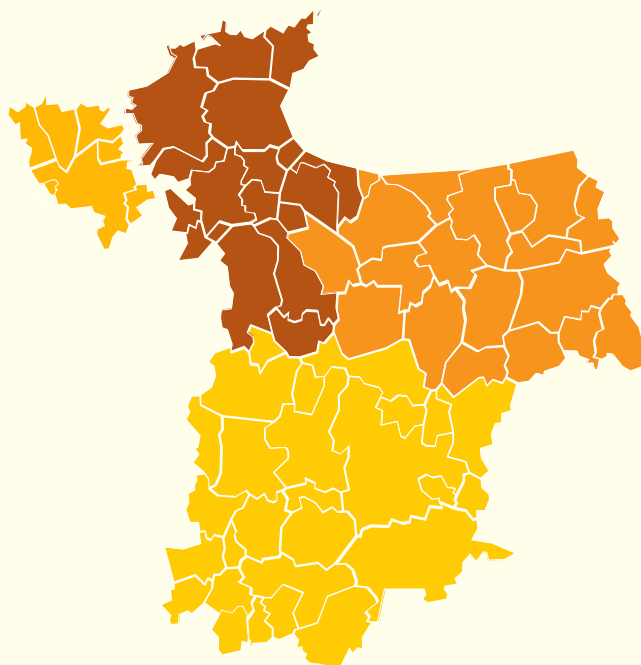
État, Région Bretagne, Département d'Ille-et-Vilaine, Saint-Malo Agglomération, Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude, Communauté de Communes du Pays de Dol & de la Baie du Mont Saint-Michel, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocation Familiale, France Travail, Entreprises...

Le pays de Saint-Malo en quelques chiffres

68	Communes
4	Communautés de communes
1	QPV sur 5 quartiers (Quartier Prioritaire de la Ville)
18	Communes France Ruralités Revitalisation
1 082	Km ²
173 101	Habitants

La Mission Locale du Pays de Saint-Malo

9	Lieux d'accueil et d'accompagnement
1	1 Service Relation Entreprises
1	1 Service Accueil et Accompagnement
1	1 PAEJ (Point Accueil Écoute Jeunes)
1	1 Pôle Administratif
1	1 Pôle Innovation Sociale



La Mission Locale du Pays de Saint-Malo se situe sur le territoire de **4 intercommunalités** comptant **173 101 habitants**.

QUI SONT LES JEUNES QUI DÉBUTENT UN PARCOURS D'INSERTION ?

742

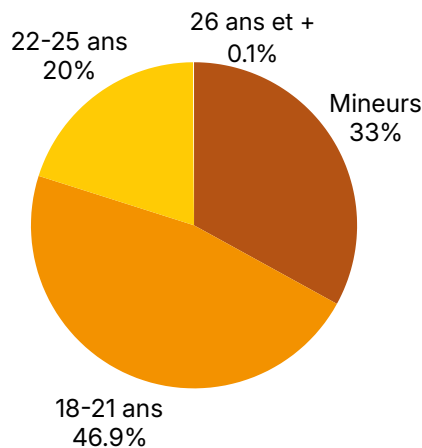
nouveaux
jeunes

386

Hommes

356

Femmes



68,9%

Sans permis

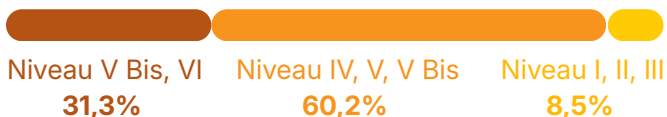
25,3%

Permis B

9,6%

Permis 2 roues

Répartition par niveau (ancienne classification)



35

QPV

40

RSA

39

RQTH

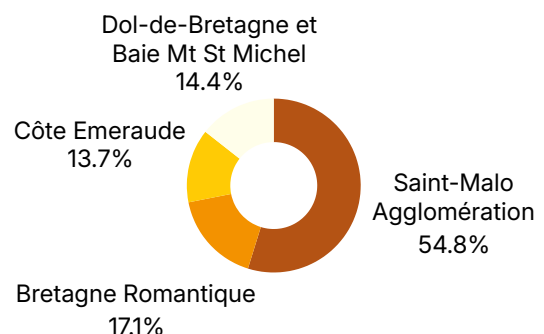
Principaux métiers demandés par les jeunes en demande d'emploi au 1^{er} accueil

Principaux métiers demandés par les jeunes en demande d'emploi au 1 ^{er} accueil	Demandes
Métier non défini	126
Commerce, vente et grande distribution	76
Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation	57
Services à la personne et à la collectivité	43
Support à l'entreprise	30
Construction, bâtiment et travaux publics	23
Transport et logistique	19
Industrie	18
Santé	18
Installation et maintenance	14
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	13

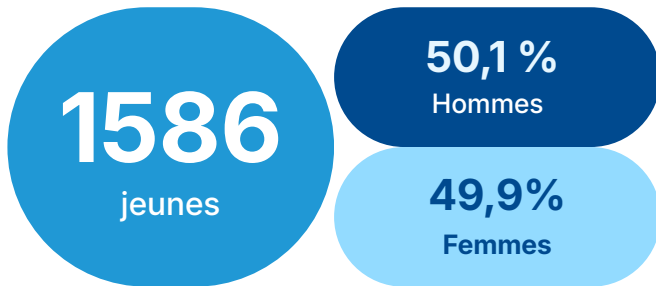
Hébergement / logement

Hébergement / logement	Jeunes
Parents	447
Amis et famille	92
Logement autonome	106
Foyer hôtel	76
Sans hébergement	21

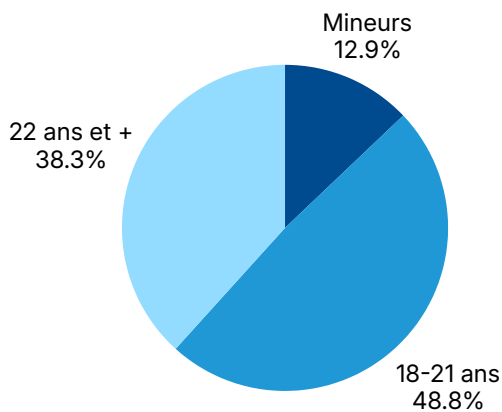
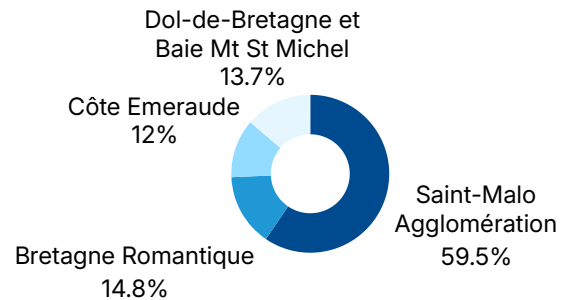
Répartition par ECPI



QUI SONT LES JEUNES EN PARCOURS D'INSERTION ?



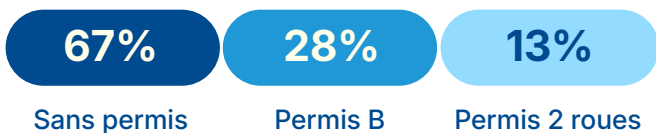
Répartition par ECPI



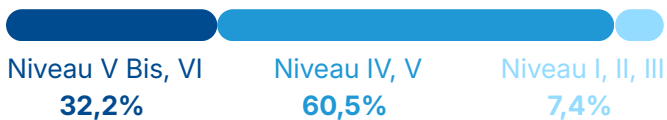
6108

entretiens
individuels

790

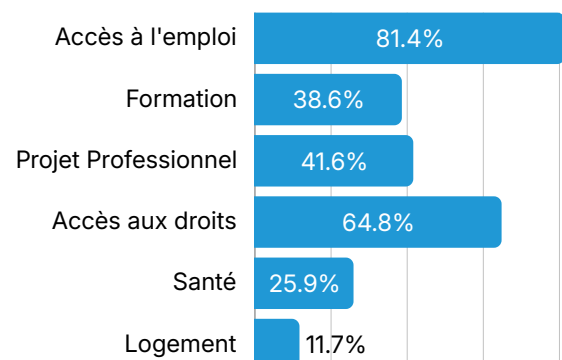
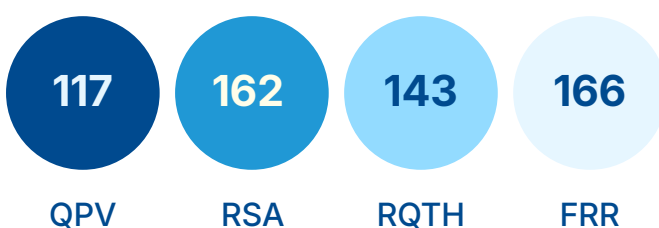
participation
aux ateliers
ou informations
collectives

Répartition par niveau (ancienne classification)



Propositions

14 768



LE CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Depuis juillet 2024, la Mission Locale du Pays de Saint-Malo réalise les accompagnements des jeunes en dispositif CEJ en entretiens individuels quasi exclusivement avec la possibilité pour chaque jeune de participer à des ateliers ou événements à la carte. Cette modalité a été expérimentée, éprouvée et validée comme étant un outil de mobilisation importante pour les jeunes.

Le contrat d'engagement jeune, c'est quoi ?

Le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) est un accompagnement intensif vers un emploi ou un contrat en apprentissage, une formation ou un parcours d'insertion. Le contrat démarre sur une période de 3 mois renouvelable. Il peut être prolongé jusqu'à 12 mois voire à titre exceptionnel jusqu'à 18 mois. Le parcours est proposé par les missions locales et France Travail.

Qui peut bénéficier du CEJ ?

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse aux jeunes :

- âgés de 16 à 25 ans ou jusqu'à 29 ans révolus pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ;
- ni en études ;
- ni en formation ;
- ni en emploi ;
- en difficultés d'accès à l'emploi durable ;
- sans ressources financières suffisantes.

En quoi consiste le programme intensif ?

Le parcours repose sur un accompagnement personnalisé de 15 à 20 heures d'activité par semaine minimum qui permettent la réalisation de différentes démarches en lien avec :

- la construction d'un projet professionnel,
- le développement de compétences,
- la préparation à la recherche d'un emploi,
- la préparation à l'entrée en apprentissage,
- des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes dans des filières stratégiques
- des stages ou immersions en milieu professionnel.
- la résolution de problématiques de santé, de mobilité ou d'accès aux droits
- la rencontre avec les différents intervenants du territoire permettant de développer l'accès à l'autonomie de manière générale.



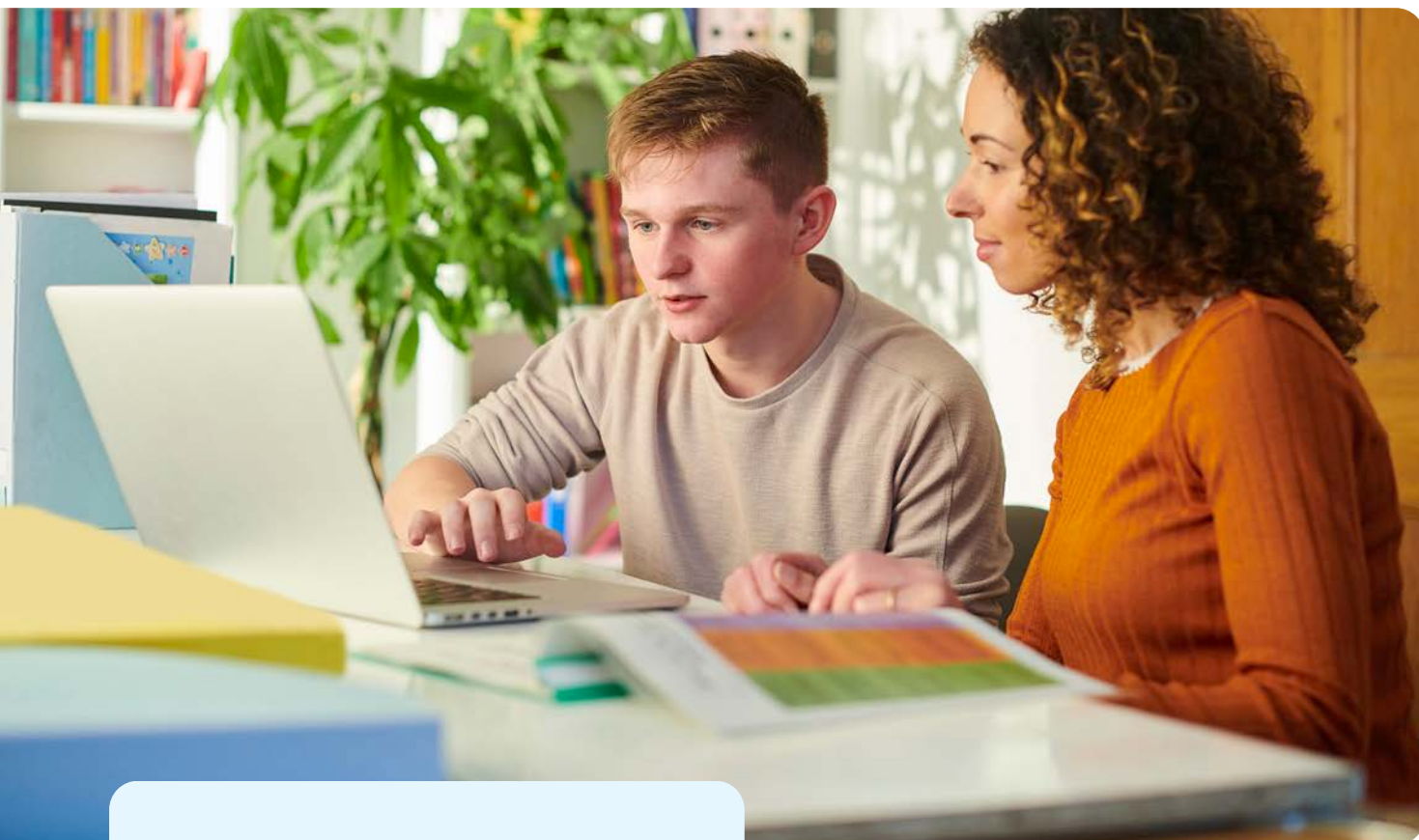
Quels accompagnements au cours du parcours ?

Les jeunes sont accompagnés tout au long de leur parcours par un conseiller référent. Les modalités du parcours sont adaptées par ce dernier, après une évaluation de la situation, des besoins et des compétences du jeune :

- accompagnement individuel ou collectif
- périodes de formation ou de mises en situation,
- volontariat ou mission d'utilité sociale via le service civique
- période d'emploi , etc.

Des échanges réguliers sont réalisés et un bilan mensuel est organisé pour d'éventuels ajustements.

Une application mobile Contrat d'Engagement Jeune permet aux jeunes d'échanger avec son conseiller, d'avoir accès aux offres d'emploi, alternance, service civique, immersions de son territoire et de s'inscrire sur les temps d'animation proposés par la Mission Locale en toute autonomie.



Comment bénéficier d'un contrat d'engagement ?

L'entretien avec le conseiller détermine la possibilité de mettre en place le dispositif. Une commission interne permet d'étudier les situations.

L'inscription à France Travail est désormais obligatoire pour les jeunes souhaitant bénéficier d'un CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) ou d'un PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie).

La mise en oeuvre

L'accompagnement des jeunes dans le cadre du CEJ par une équipe dédiée a été stoppé courant 2024. Désormais, chaque bénéficiaire du contrat d'engagement jeune se voit proposer des actions ponctuelles collectives et/ou individuelles.

A ce jour, tous les conseillers se saisissent de l'ensemble des dispositifs.

Quels engagements pour intégrer le programme ?

Un Contrat d'Engagement Jeune est signé entre le jeune et le référent. Le jeune s'engage à respecter les engagements définis dans le plan d'actions avec son conseiller pour construire un projet professionnel durable et atteindre ses objectifs.

Il perçoit une allocation mensuelle qui varie en fonction des ressources, de l'âge du jeune et de sa situation fiscale. En cas d'absence ou de non-respect des engagements pris, l'allocation peut être suspendue, voire le contrat arrêté. À l'issue du contrat, l'accompagnement se poursuit jusqu'à l'entrée dans un emploi durable.

Le montant de l'allocation du contrat d'engagement jeune pour les majeurs s'élève à **566,17€** par mois maximum et **226,48€** par mois maximum pour les mineurs.

587 244 €

versés en 2025

227

Contrats Engagement Jeune

Profil type

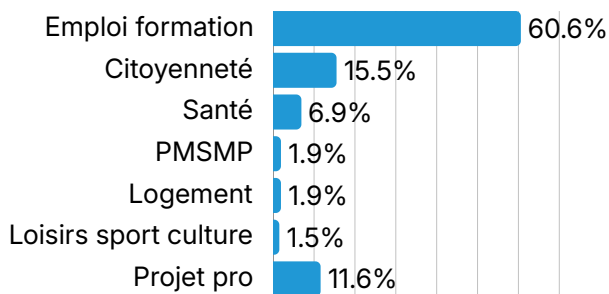


18-21 ans

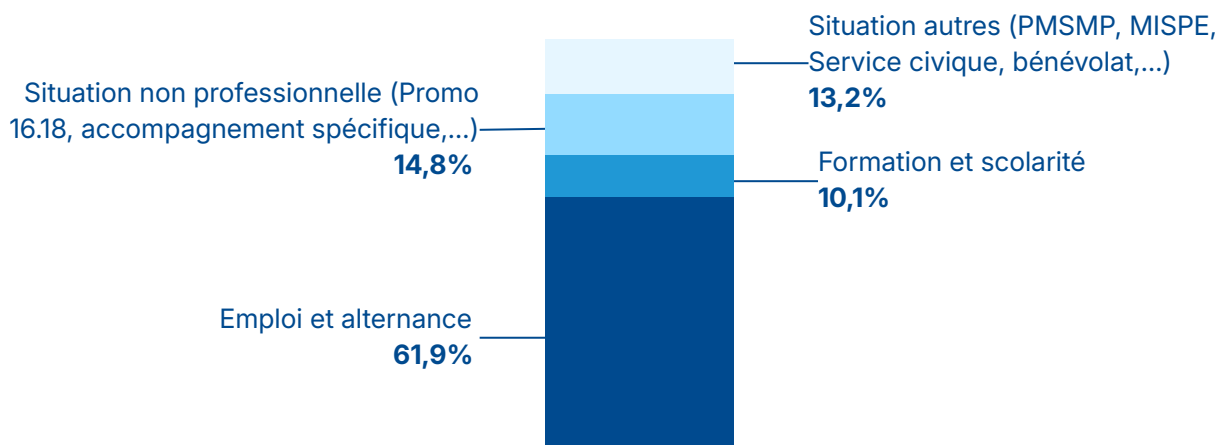
Niveau IV

Célibataire sans enfant

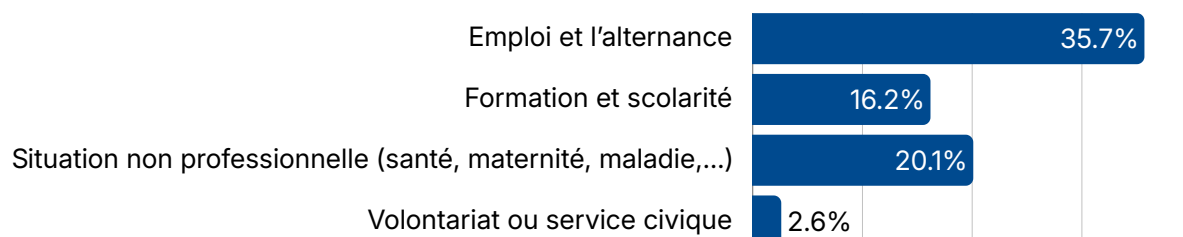
Je vis chez mes parents

J'ai obtenu l'ASSR et j'utilise les transports
en communLes propositions faites pendant le
parcours CEJ

Situations des jeunes pendant le parcours CEJ



Situations des jeunes sortant de CEJ



PARCOURS CONTRACTUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE (PACEA)

Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie est un dispositif proposé aux jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi. Pouvant ouvrir droit à une allocation, il a pour but de les aider dans leur insertion sociale et professionnelle.

A la conclusion du diagnostic approfondi, le jeune signe un contrat d'engagement avec la Mission Locale, dans lequel seront définis les objectifs matérialisés par l'élaboration d'un plan d'actions. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

À l'entrée dans le PACEA, le conseiller détermine, au moyen des conclusions du diagnostic approfondi, la durée de la ou des premières phases d'accompagnement. Ces phases sont adaptées aux projets et aux attentes du jeune.

Chaque phase d'accompagnement peut comporter : des périodes de formation, des mises en situation professionnelles, un appui à des phases de recherche active d'emploi ou à des démarches d'accès aux droits ou de levées des freins périphériques à l'emploi, des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel et des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement.

Les objectifs et le contenu de chaque phase sont définis avec le jeune et ils font l'objet d'une évaluation à leur terme, afin de mesurer la progression du jeune vers l'emploi et l'autonomie.

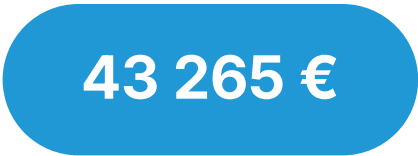
En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, une allocation peut être accordée au cours du PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie, elle n'a donc pas un caractère systématique.

Le PACEA peut prendre fin avant son terme de 24 mois :

- Lorsque l'insertion socio-professionnelle du jeune est considérée comme acquise, au vu des évaluations ou de l'évolution de sa situation ;
- Lorsque son bénéficiaire atteint son vingt-sixième anniversaire ;
- À la demande expresse de son bénéficiaire.

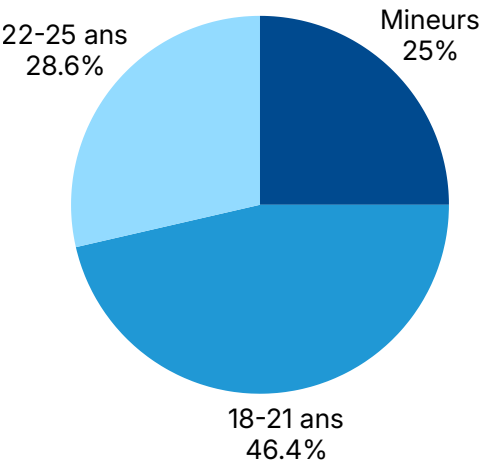


PACEA

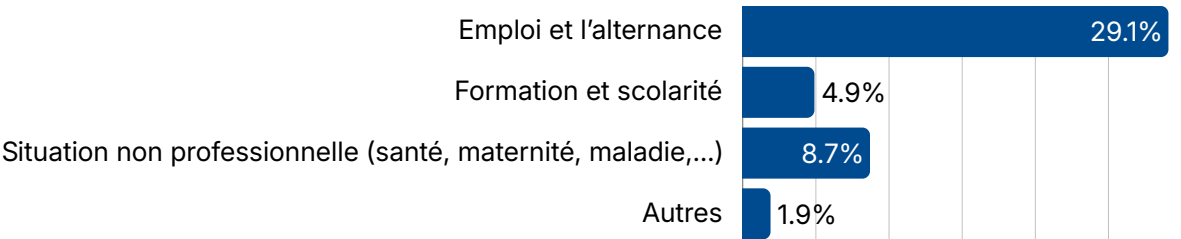


versés en 2025,
soit 257 € en moyenne par jeune

Bénéficiaires



Situations des jeunes sortant de PACEA



LOI PLEIN EMPLOI RÉSEAU POUR L'EMPLOI (RPE)

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'une amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs du secteur de l'insertion et de l'emploi. Structurée autour de cinq parties, cette loi traduit ces ambitions afin de permettre à chacun l'accès ou le retour à l'emploi.

Un accompagnement renforcé

La première transformation prévue par la loi pour le plein emploi est la mise en place de critères communs pour l'orientation de l'ensemble des personnes en recherche d'emploi afin de proposer un parcours usager vers l'emploi plus rapide et plus efficace. Cette organisation, animée par l'opérateur France Travail qui a succédé à Pôle Emploi, doit permettre d'accompagner toutes les personnes selon des procédures communes et des outils partagés vers le parcours d'accompagnement adapté.

L'expérimentation de nouvelles modalités d'accompagnement

Dès le printemps 2023, le ministère en charge du Travail a lancé des expérimentations portant sur la rénovation des modalités d'accompagnement des allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

La mise en oeuvre en Mission Locale du Pays de Saint-Malo

Afin d'apporter une réponse à chaque jeune, les jeunes orientés par les services de France Travail sont conviés à une information collective ou un rendez-vous individuel à la Mission Locale ou sur les antennes de Dol-de-Bretagne ou Combours.

529
orientations

via le Réseau
pour l'Emploi

+139%

par rapport au
PPAE en 2024

Généralisation de l'accompagnement rénové

Depuis janvier 2025, l'inscription à France Travail est automatique pour l'ensemble des personnes sans emploi (bénéficiaires et demandeurs du RSA ainsi que leur conjoint, jeunes en recherche d'emploi et accompagnés par les missions locales, personnes en situation de handicap accompagnées par Cap emploi).

L'inscription à France Travail en tant que demandeur d'emploi donne droit à un suivi et un accompagnement par un organisme référent dans un parcours adapté à chacun, qu'il s'agisse d'insertion sociale ou professionnelle. À l'issue d'un bilan personnalisé et en fonction de leur situation, un contrat d'engagement (CEJ, PACEA ou CER (pour les bénéficiaires du RSA) pour la Mission locale) sera élaboré et signé entre le nouvel inscrit et son organisme référent, en tenant compte de la situation des demandeurs d'emploi, des besoins, de son projet et de ses éventuelles difficultés.

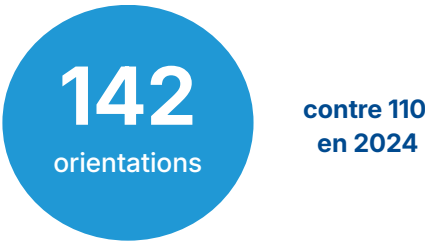
Il définit les actions à mettre en œuvre en matière d'accompagnement personnalisé ainsi que sa participation aux actions prévues.

Il peut s'agir notamment :

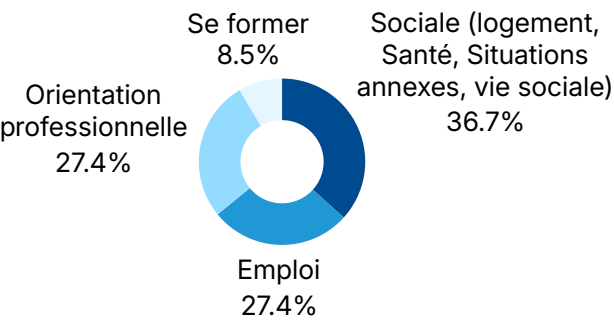
- D'actions sociales : réalisation de démarches administratives, d'accès aux droits, d'accès au logement ou en lien avec la santé...
- D'actions de recherche d'emploi : réalisation de CV et de lettre de motivation, candidatures aux offres, entretiens, visites d'entreprises...
- D'actions en lien avec le projet professionnel : obtention du permis de conduire, immersion en entreprise, participation à des activités dans le secteur associatif...

BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ (BRSA)

L'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active pour les moins de 26 ans est délégué par le Département depuis 2021.



La demande du jeune :



Type de situation	Nb situations débutées dans la période
Emploi	126
- Dont CDI	15
- Dont CDD	35
- Dont création d'entreprise	4
Alternance	1
Formation	10
- Dont formations qualifiantes	5
- Dont amont de la qualification	5
Volontariat	0
Immersion	6

Bilan des propositions

Propositions	2024	2025
Accès à l'emploi	40	33
Citoyenneté	28	33
Formation	7	7
Logement	5	7
Projet Professionnel	11	10
Santé	9	10

Le public en 2025

Les points saillants de l'évolution du public :

- Age des bénéficiaires :**

Augmentation du nombre de jeunes âgés de 25 ans, 71 jeunes reçus en 2025 contre 57 en 2024.

Le public de plus de 22 ans représente plus de 79 % du public engageant un accompagnement.
- Le logement :**

Diminution de l'hébergement précaire et accès au logement autonome
- Niveau de formation :**

La part des jeunes sans diplôme diminue fortement 18,8% contre 33,7% en 2023 alors que celle des diplômés du supérieur augmente 35,3% contre 11% en 2024.

CAP JEUNE (RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ)

La Mission Locale oeuvre en faveur des jeunes en situation de handicap en partenariat avec l'ADIPH 35 depuis de nombreuses années. L'orientation vers ce co-accompagnement spécifique peut être mis en place dès lors que le jeune a réceptionné la notification du dépôt de sa demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé auprès des services de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'année 2025 est marquée par une modification de la mise en œuvre du dispositif CAP JEUNE. Nous intégrons Pauline EFFRAY, salariée de CAP JEUNE en 2025 à temps partiel sur les territoires de Saint-Malo et de la Bretagne Romantique, elle assure l'accompagnement de 41 jeunes en situation de handicap et propose un accompagnement adapté.

- 41 accompagnements,
- 21 sorties dont 9 sorties positives (emploi ou formation).
- 1 formation troubles psychiques
- 2 ateliers spécifiques handicap animés auprès des jeunes
- 1 forum (forum de l'insertion de la C360 à Saint Coulomb) + Participation au World Café Santé Mentale organisé par Cap Emploi à Pleurtuit.
- 2 visites d'ESAT avec des jeunes
- 9 webinaires animés pour les conseillers Mission Locale Pays de Saint-Malo.

L'impact du dispositif Cap Jeune sur les jeunes en situation de handicap

Année après année, le nombre de jeunes accompagnés progresse au niveau départemental.

Alors que 70% d'entre eux ont un niveau de formation inférieur au bac, Cap Jeune renforce la mobilisation des employeurs publics et privés dans le but de prévenir la désinsertion professionnelle.

Résultat: 30% des jeunes (niveau départemental) quittent le dispositif dans un délai de 12 à 18 mois après leur intégration pour accéder à une formation ou un emploi.

Un engagement accru pour l'inclusion

Pour mener à bien son engagement en faveur de l'inclusion des jeunes en situation de handicap, Cap Jeune s'appuie sur les trois axes du projet associatif de l'ADIPH 35.

Ainsi, le dispositif tend à mettre davantage les jeunes au cœur de l'action avec des accompagnements individualisés et progressifs, tout en développant la collaboration avec les acteurs locaux spécialisés et en sensibilisant les employeurs et centres de formation sur cette thématique pour changer le regard sur le handicap et favoriser l'inclusion durable.



FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) déployé par le Département d'Ille et Vilaine, est une aide de dernier recours octroyée par les conseils départementaux aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande difficulté sociale ou professionnelle. Son principal mode d'attribution consiste en des aides financières individuelles ou collectives mobilisables en plusieurs fois.

Aides individuelles FAJ : un levier concret de sécurisation des parcours

Ces aides s'inscrivent pleinement dans la mission de l'association en contribuant à lever des freins immédiats à l'insertion et à sécuriser les parcours des jeunes accompagnés les plus précaires.

17 169 €

Aides à la subsistance et à la Mobilité

Aides actions collectives FAJ : des opportunités de mobilisation diversifiées

46 436 €

Les actions collectives FAJ 2025 se caractérisent par :

- une diversité des thématiques :
 - mobilité (simulateurs de conduite, Roulons ensemble)
 - remobilisation (Défi Mer, chantiers participatifs)
 - bien-être et santé (Zen à Nominoë)
 - numérique (outils pédagogiques)
 - expression et création (projet musical)
- une réponse adaptée aux besoins des jeunes :
 - développement de compétences sociales et professionnelles
 - levée des freins périphériques
 - accompagnement vers l'autonomie

Ces actions démontrent une forte dynamique partenariale, associant les structures locales et Mission Locale.

Exemples d'actions soutenues :

- **Mobilité** : simulateurs de conduite, « roulons ensemble »
- **Remobilisation** : chantiers participatifs à Trans la Forêt
- **Logement** : « Premières Clés »
- **Bien-être et santé** : « Zen à Nominoë »
- **Numérique et innovation** : outils numériques mis à disposition dans l'espace d'accueil de la Mission Locale
- **Expression et collectif** :
 - projet musical, actions culturelles
- **Découverte entreprises** :
 - Immersion au coeur des travaux publics, Défi Mer
- **Aller vers** : Itinérance et Repérage 2.0



OBLIGATION DE FORMATION (MINEURS EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE)

L'obligation de formation des 16-18 ans, c'est quoi ? L'obligation de formation permet à tous jeunes mineurs ni à l'école, ni en formation, ni en emploi, ou sortis du système scolaire sans qualification, de trouver une solution proposée par l'Éducation nationale, les Missions locales ou leurs partenaires.

La Mission Locale du Pays de Saint-Malo et le Centre d'Information et d'Orientation pilotent la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs avec le soutien de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire), la MIJEC (Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique) et le réseau FOQUALE*.

Retour sur l'activité de la PSAD en 2025

- 4 **comités techniques** qui ont permis des rencontres avec les partenaires : CFA, CDAS, PAEJ
- Traitement des **situations** de jeunes signalés sur le système d'information RIO
- Diffusion des **affiches et flyers** de communication de la PSAD
- **Maraudes numériques** à l'initiative de la Région Bretagne

Public mineur reçu en 1er accueil en Mission Locale	2024	2025
Nombre de jeunes mineurs reçus en 1er accueil	184	242
Part des mineurs reçus en 1er accueil	26,3%	32,6%

Quelques éléments à prendre en compte :

- Augmentation des jeunes orientés par France Travail vers la Mission locale
- Fin du dispositif Promo 16/18 porté par l'AFPA en juin 2025
- Moins de moyens alloués aux services civiques en 2025 et peu d'offres accessibles aux mineurs
- Une expérimentation menée avec le dispositif **Étincelles** (financement Cascade) en décembre 2025
- Moins de prestation Prépa en 2026
- Réduction des aides au financement du permis de conduire entre 2025 et 2026

Profil des jeunes mineurs reçus en 1er accueil	2024	2025
Sexe	Homme : 54% Femme : 46%	Homme : 50% Femme : 50%
Age	16 ans : 57% 17 ans : 43%	16 ans : 46% 17 ans : 54%
Diplôme	DNB : 88% CAP/BEP : 9% BAC : 3%	DNB : 81% CAP/BEP : 15% BAC : 4%
Situation	Ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité (NEET) Demandeur d'emploi	Ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité (NEET) Demandeur d'emploi
Demande exprimée	Orientation professionnelle : 39% Demande sociale : 28% Emploi : 23% Formation : 9%	Orientation professionnelle : 34% Demande sociale : 34% Emploi : 24% Formation : 8%

*FOQUALE : Formation qualification emploi.

Les réseaux FoQualE rassemblent, dans le périmètre d'action d'une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes en risque de décrochage ou décrocheurs.

OBLIGATION DE FORMATION (MINEURS EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE)

Lors du Comité de pilotage de la PSAD qui a eu lieu le 23 juin 2026 (sur l'activité 2025), il nous a paru important de revenir sur la définition du décrochage scolaire auprès de nos partenaires et d'illustrer ces situations de décrochage scolaire par des témoignages de jeunes.

Le décrochage scolaire, de quoi parle-t-on ?

C'est un processus qui conduit des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au bac ou un diplôme à finalité professionnelle, de type CAP.

Ce n'est pas un phénomène uniforme et homogène.

Il s'explique par une combinaison de facteurs de risques internes et externes à l'École.

Il se matérialise par autant de trajectoires individuelles et d'histoires de vie...

Témoignage de jeune

« Je suis arrivé à la Mission locale en janvier 2025 parce que je voulais être accompagné dans mon projet. Je ne savais plus trop ce que je voulais, je traversais une période de dépression. Je n'avais plus confiance en moi ni en les autres, et j'avais vécu une expérience de stage très difficile.

À un moment, j'ai eu envie de rebondir. J'avais envie de rencontrer d'autres jeunes, de reprendre un rythme, de reprendre confiance.

Depuis, mon parcours a bien avancé. J'ai intégré le dispositif CEJ et j'ai fait un parcours en promo 16/18 à l'AFPA ce qui m'a permis de reprendre un rythme et de retrouver confiance en moi et en les autres.

Ensuite, j'ai enchaîné plusieurs stages en entreprise, ce qui m'a aidé à reprendre confiance dans le monde de l'entreprise et à explorer des métiers. J'ai aussi fait une semaine d'immersion sur le plateau métier peintre en bâtiment à l'AFPA en novembre 2025, une mission d'intérim en avril 2026, et depuis le 18 mai je suis en CDD en tant qu'Agent des services hospitaliers jusqu'à fin juin 2026. En juillet 2026, je participe au voyage en Italie "Sur la route du goût" avec la Mission locale, le Pôle jeunesse et 9 autres jeunes.

Aujourd'hui, j'aimerais continuer à travailler à l'hôpital, décrocher un contrat plus long et accéder à un logement autonome.

Si je devais donner un conseil à un jeune qui traverse une période difficile, je lui dirais de ne pas baisser les bras, d'oser essayer, et de ne pas avoir peur d'être accompagné.

Aujourd'hui, ce dont je suis le plus fier, c'est d'avoir eu mes premières expériences de travail et d'avoir réussi à aller en stage aussi. »

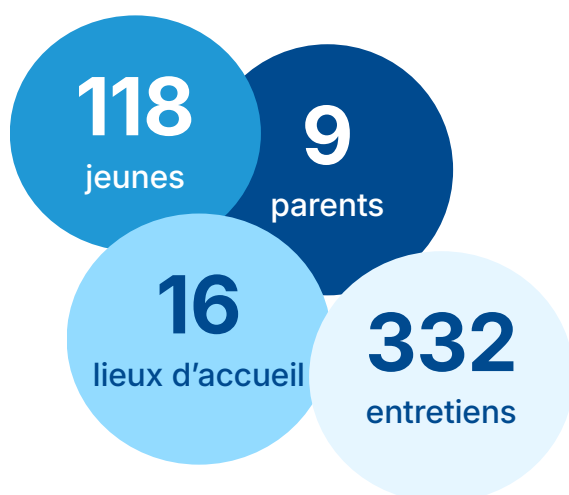
MATHIS

POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNE (PAEJ)

La Mission Locale du Pays de Saint-Malo porte un Point Accueil Écoute Jeunes depuis 2015. Le PAEJ est un accueil gratuit et anonyme pour tous les jeunes âgés de 12 à 29 ans et pour leur entourage sur le territoire d'intervention de la Mission Locale du Pays de Saint-Malo.

L'intégration de **Paul POINCHEVAL** (3 jours /semaine) et **Audrey DIONNET** (2 jours / semaine) à partir du 5 mai 2025.

Repères clés d'activité



Profil des jeunes

- Âge moyen : 19 ans
- Majorité de 18-25 ans : 66 jeunes
- 64 femmes
- 48 hommes
- 6 non binares
- 8 jeunes déscolarisés
- 15 sans activité
- 24 en recherche d'emploi
- 9 en dispositif d'insertion

Les problématiques rencontrées

- Souffrances psychologiques
 - État dépressif / anxiété
 - Mal-être
 - Troubles du sommeil
 - Crises d'angoisse
 - Idées suicidaires
- Problématiques familiales
 - conflits de famille
 - Violences intrafamiliales
 - séparations/recompositions familiales
- Insertion/précarité
 - jeunes en précarité
 - échec d'insertion
 - sans revenus
- Somatique /santé
 - troubles alimentaires
 - somatique divers

Une majorité de jeunes cumulent plus de 4 problématiques.

Complexification importante des situations.

Ce dispositif est financé par l'ARS, la CAF 35 et la Région Bretagne.



POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNE (PAEJ)

La pratique de la sophrologie repose sur une combinaison de techniques de relaxation, de respiration et de visualisation positive visant à favoriser le bien-être et à réduire le stress.

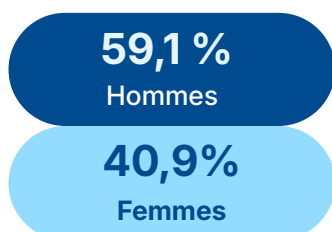
La Mission Locale propose ces temps de répit aux jeunes régulièrement. Cette pratique est animée par **Karine Lemoine**, sophrologue et conseillère Mission Locale.

Le Pôle Jeunesse de Saint-Malo met à disposition des locaux adaptés tout au long de l'année. Depuis octobre 2025, les séances ont aussi lieu au Point Information Jeunesse de Tinténiac.

Repères clés d'activité



Profil des jeunes



Niveau scolaire

Niveau V : 16 jeunes (36,4 %)
Niveau V bis : 15 jeunes (34,1 %)
Niveau IV : 8 jeunes (18,2 %)
Niveau VI : 5 jeunes (11,4 %)

70 % des jeunes ont un niveau V ou V bis



ENCOURAGER LA FORMATION, L'ORIENTATION

168

Entrées en situations de formation

133

Formations financées par la Région Bretagne

198

Situations de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP ML).

Thématique	Hors Région	Région	Total général
Perfectionnement - élargissement des compétences	9	1	10
Non qualifiante	9	1	10
Pré-qualifiant	6		6
POA - Préparatoire Opérationnelle à l'Apprentissage	4		4
Prépa apprentissage	2		2
Mobilisation - Orientation	6	99	105
OFII	1		1
Prépa Avenir Adultes		16	16
Prépa Avenir Jeunes		51	51
Prépa Clés		9	9
Prépa Projet		18	18
EPIDE / 2ème chance	5		5
Prépa Avenir FLE		5	5
Qualifiant - Certifiant	14	33	47
AFPR	1		1
Qualifiante	6	33	39
Qualifiante - POE	7		7
Total général	35	133	168

LES ÉVÉNEMENTS 2025

Projet stratégique 2025-2027

Les partenaires, membres du CA, salariés, ont participé activement toute l'année 2025 aux temps de rencontre destinés à définir les axes du projet stratégique de la Mission Locale.

3 axes majeurs retenus jusqu'en 2027 :

- **Affirmer et renforcer notre organisation**
- **Sécuriser l'insertion professionnelle des jeunes**
- **Innover et renforcer la coopération territoriale**

Défi Police :

Une immersion pour découvrir les métiers de la Police



Insertion par le sport : rencontre avec les professionnels de la Baie en char à voile



La Labellisation

Depuis 2022, le réseau des Missions Locales est engagé dans une démarche nationale de labellisation. Elle inscrit



le réseau dans une dynamique d'amélioration continue qui répond aux attentes des jeunes, des entreprises, mais aussi de ses partenaires financeurs et opérationnels.

Le label du réseau des Missions Locales est ancré sur une démarche d'amélioration continue qui garantit :

- Un accompagnement de qualité pour tous les jeunes
- Une crédibilité renforcée vis-à-vis des partenaires et financeurs
- Une amélioration continue des pratiques
- Une reconnaissance officielle de l'action spécifique et innovante des Missions Locales

C'est un outil de confiance et de pilotage au service des politiques jeunesse sur les territoires. En 2025, déjà 70% du réseau, soit plus de 300 structures sont labellisées.

Le déploiement des sessions MAPPI (Méthode d'accompagnement pour le Pilotage des Parcours d'Insertion)

Entre 2024 et 2025, l'équipe des conseillers de la Mission locale a été formée à la méthode MAPPI.

Au delà de l'appropriation des outils méthodologiques lors des entretiens individuels avec les jeunes, il nous a semblé opportun de pouvoir aussi proposer des sessions collectives.

Depuis mars 2025, la Mission locale propose un atelier "Je construis mon parcours" durant lequel nous permettons aux jeunes de s'approprier la méthodologie et les outils MAPPI afin de pouvoir construire et formaliser leur parcours.

Les jeunes se familiarisent d'abord avec la méthode via un cas pratique avant de pouvoir l'appliquer à leur propre parcours.

Ils ressortent de l'atelier avec un objectif défini, un diagnostic de leur situation et un plan d'actions personnalisé qui leur permet de mieux visualiser leur parcours.

Semaine régionale de l'intérim



10 ateliers dont 4 visites d'entreprises
35 présents
10 inscriptions en agence
3 recrutements connus en 2025



Mission jeunes

Mission Jeunes est un dispositif qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle, en les aidant à construire leur projet et à trouver un emploi ou une formation.

Elle propose un suivi personnalisé, des conseils, et des actions pour lever les freins à l'emploi et favoriser l'accès à l'autonomie.

Rencontres emploi

Mercredis de l'intérim :
49 matinées sur le territoire
197 jeunes reçus



En 2025, 49 événements liés à l'emploi et à la formation : Ateliers animés par nos entreprises partenaires, forums, job datings, visites de sites



Je m'appelle Inès, j'ai 21 ans et grâce à la Mission Locale j'ai pu participer à la semaine de l'intérim. En premier lieu j'ai participé à l'atelier CV qui m'a permis d'améliorer et de mettre en valeur mon CV, ce qui est un atout dans mes recherches d'emploi. J'ai pu notamment découvrir et visiter l'entreprise Clog leader du prêt-à-porter français, elle accompagne les marques dans la logistique, transport et e-commerce... J'ai pu voir les différents postes et rencontrer les employeurs et les salariés. J'ai pu découvrir l'entreprise Malo qui produit les yaourts... Malo fait partie d'un groupe familial qui réunit des entreprises agroalimentaires. J'ai pu observer les différents postes et rencontrer les salariés. La visite des entreprises a été un réel enrichissement pour moi aussi bien au niveau personnel que professionnel.



MOBILISATION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES



PLF 2026

Halte au sacrifice de la jeunesse !

#Alerte16-25

Soutenez les Missions Locales en signant la pétition en ligne ! →



Une mobilisation à tous les niveaux

Au niveau national : actions relayées par la presse et les réseaux sociaux, pétition en ligne, campagne #Alerte16-25

Au niveau régional : courriers aux DREETS, interpellation des sénateurs et élus pour alerter sur la situation des Missions Locales

Au niveau local : mobilisation des équipes, communication auprès des partenaires et des jeunes accompagnés, mur d'expression dans les locaux

Motion votée par le Conseil d'Administration de l'ARMLB

Le Conseil d'Administration de l'ARMLB a adopté une motion pour mettre en avant l'implication quotidienne des salariés auprès des jeunes et alerter sur la nécessité de maintenir la qualité de l'accompagnement. Face aux restrictions budgétaires, les équipes restent pleinement mobilisées pour garantir un suivi personnalisé et de proximité aux jeunes de 16 à 25 ans. Cette motion a été transmise aux parlementaires, aux collectivités et aux services de l'État.

2026. A l'échelle du pays de Saint-Malo, ce sont 300 jeunes qui pourraient ne plus être accompagnés.

Après avoir vu l'aide de l'Etat diminuer de 7% cette année, les 430 Missions locales de l'Hexagone s'attendent à une nouvelle baisse de dotation de 13% en 2026. Conséquence du vote du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale. « A notre échelle, cela va représenter une perte de plus de 100 000 € », alerte Anne-Sophie Guérin, directrice de la Mission locale du pays de Saint-Malo. « Cela va se traduire concrètement par la suppression de deux postes. Or, un professionnel accompagne en moyenne 150 jeunes par an. Multiplié par deux, ça fait donc 300 jeunes de moins à aider l'année prochaine. Tout cet équilibre de proximité que nous avons tissé avec les jeunes que nous accompagnons risque d'être mis à mal. »

Un accompagnement gratuit



Si deux postes sont supprimés l'année prochaine, 300 jeunes ne pourront pas être accompagnés par la Mission locale du pays de Saint-Malo, dont le personnel a débrayé vendredi dernier.

tion ou d'un logement... Toutes ces étapes les conduisent vers le chemin de l'autonomie », précise Anne-Sophie Guérin. « En 2024, la Mis-

Un jeune sur sept est accompagné par la Mission locale. La directrice a indiqué que cette réduction

; une baisse des temps de présence sur certains territoires ; un coût social élevé à long terme (décrochage scolaire, aides, urgences, insertion...) », énonce la directrice. « Des jeune-

TEMOIGNAGES DES JEUNES

En réponse aux questions : *Qu'est-ce que ça changerait pour toi si la Mission Locale n'existait plus ? Qu'est-ce que la Mission Locale m'a apporté ?*

« Sans la ML les jeunes seraient perdus »
 « Si la ML n'existait plus je serais perdu, grâce à la ML j'ai fait beaucoup de stages et j'ai trouvé le métier que je voulais faire »
 « Aide primordiale pour les jeunes : aide au permis, logement, projet pro »
 « Le PAEJ est aussi important, j'ai commencé à voir un professionnel qui est Psycho, il a réussi à démêler mes problèmes, sans lui, je ne sais pas où je serais »
 « Sans la ML je n'aurais pas eu l'occasion de tester autant de métiers différents. Merci !!!! »
 « Sans la ML que deviendrait la jeunesse. Grand Merci à la ML »
 « C'est grâce à la ML que je vais trouver ma voie, j'ai confiance »
 « Je n'aurais pas eu d'aide pour avancer dans mes projets, grand soutien pour moi »
 « Il y aurait énormément de jeunes en galère pour trouver leur voie »
 « La ML m'a aidé à me centrer sur mon projet, à avoir confiance dans mes choix, elle m'a aidé financièrement »
 « La ML m'a énormément aidé pour ma vie pro et à me sortir de ma phobie sociale »
 « La ML m'a apporté confiance en moi et en mes projets »
 « La ML aide les jeunes pour un avenir certain »
 « Que serait notre avenir si nous ne sommes plus aidés par la ML »
 « Ne nous enlevez pas la ML, elle a toujours été présente pour moi »
 « Sans la ML ma fille n'aurait pas trouvé sa vocation »

« J'aurais du mal à m'orienter seul »
 « La ML m'a permis de trouver un métier et découvrir mon handicap qui me freine dans la vie »
 « La ML m'a beaucoup aidé dans mes démarches »
 « Grâce à la ML j'ai trouvé mon métier et cela fait 30 ans que je travaille dans la même entreprise »
 « Les aides financières pour les jeunes dans le besoin »
 « Sans la ML je ne pourrais plus avoir du soutien lorsque je suis perdu pour mon avenir »
 « La ML est ma dernière chance d'avoir une vie »
 « Beaucoup de jeunes ont le soutien de la ML, sans elle nous serions perdus »
 « La ML m'a permis de trouver un logement »
 « La ML me soutient dans mes projets, elle m'aide à évoluer et me construire, malgré mon handicap »
 « Si la ML s'arrête, notre vie aussi ! Elle nous aide beaucoup pour le logement et le travail. Reste la Mission Locale !!! »
 « La ML est géniale ! »
 « La ML nous aide à gagner en confiance, à trouver un métier qui nous correspond »
 « L'instabilité, qui pourrait nous aider ? L'équipe est formidable »
 « Si plus de ML ce serait la Cata !!! »
 « Jeunesse avons besoin des structures telles que la ML »



RESSOURCES INTERNES

Au 31 décembre 2025

Accueil & accompagnement

Anabelle Bouvier

Conseillère ISP

Anne Billon

Conseillère ISP (référente RSA)
& coordinatrice d'équipe (référente BRSA,
Handicap, Justice)

Anne-Marie Rakotoarivony

Assistante administrative (OBF & CEJ)

Benoît Baume

Conseiller ISP

Cloé Blanc

Conseillère ISP
& coordinatrice d'équipe (référente dispositifs)

Elise Vercher

Conseillère ISP

Karine Lemoine

Conseillère ISP & Sophrologue

Géraldine Emery

Conseillère ISP

Justine Cocagne

Conseillère ISP & Animatrice territoriale

Marie Nivolle

Conseillère ISP

Maryse Deléhant

Chargée d'accueil

Rodolphe Dudouit

Conseiller ISP

Sophie Dirson

Conseillère ISP (référente santé)

Yann Vincent

Conseiller ISP

Charly Larère

Service civique

Keenan Faury

Service civique

Relation entreprises

Caroline Juhel

Responsable Relations Entreprises et Emplois

Sandrine Poiret

Conseillère REE

Orlane Coupigny

Alternante, chargée de mission
Parrainage/Marrainage

PAEJ

Paul POINCHEVAL, Educateur et Psychologue**Audrey DIONNET**, Psychologue

Support à l'activité

Sylvie Le Calvez

Responsable Administrative

Karine Gautier

Assistante Administrative

Mikaël Mercerie

Responsable financier

Tiphaine Ravary

Responsable innovation sociale & territoire

Fabienne Libéral

Référente Appui Conseil I-Milo

Direction

Frédéric Lambert

Président

Anne-Sophie Guérin

Directrice

Sylvie Ramé Pruniaux

Vice-Présidente

Lydie Duhil

Trésorière

LES FONDAMENTAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT EN MISSION LOCALE VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES



Les fondamentaux de l'accompagnement

en Mission Locale vers l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

En sollicitant les professionnel·les et les jeunes des Missions Locales par des méthodes participatives, l'Institut Bertrand Schwartz et l'Union nationale des Missions Locales ont réaffirmé, en 2026, 10 principes sociaux qui s'inscrivent dans une histoire commune et des pratiques ancrées depuis 1982. S'ils ne sont pas exhaustifs, ces principes sont inaliénables et étroitement liés. Ils constituent la base nécessaire à la relation d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et sociale en Mission Locale.

Les dispositifs et les gouvernements passent, les couleurs politiques et les politiques locales varient, mais ces fondamentaux de l'accompagnement doivent rester garantis en Mission Locale et c'est de la responsabilité de leur gouvernance.

◆ Paroles de jeunes ◆ Paroles de professionnel·les ◆ Paroles de Bertrand Schwartz, Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, 1981

L'APPROCHE GLOBALE

◆ « Le jeune doit savoir qu'il peut être accompagné sur tous les aspects de sa vie. »

LES JEUNES, ACTEURS DE LEURS PARCOURS

◆ « Savoir que l'on est maître décisionnaire tout en sachant qu'on n'est pas seul, qu'il y a quelqu'un pour nous aider et nous accompagner. »

L'ANCRAGE PARTENARIAL LOCAL

◆ « Afin d'être au plus près des besoins du jeune, le conseiller Mission Locale ne travaille pas seul, il fait appel au tissu partenarial déjà existant et le développe régulièrement. »

LA PERSONNALISATION DE LA RELATION

◆ « Le conseiller prend du temps pour moi, je suis au cœur de l'entretien. »

LE « TENIR CONSEIL »

◆ « On ne prend pas la place, on laisse faire des choix. »

LA TEMPORALITÉ DES JEUNES

◆ « Gérer son temps ne suppose pas nécessairement qu'il soit rempli constamment à faire quelque chose, comme certains adultes ont tendance à le penser [...] Être maître de son temps, donc de soi (n'est-ce pas cela devenir adulte ?)... »

L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT

◆ « Être accueillis et respectés comme on est et là où on en est. »

L'ACCUEIL INCONDITIONNEL

◆ « La Mission Locale doit rester ouverte à tous. »

LA RECONNAISSANCE ET LE RESPECT MUTUELS

◆ « Quand ils constatent qu'on leur fait confiance, et qu'on vit et agit avec eux dans le respect et la confiance mutuelle, leur énergie et leur créativité sont sans limite. »

L'ADAPTABILITÉ

◆ « L'adaptabilité demande de se creuser les méninges, toujours être en réflexion et réajuster son raisonnement. »

« Contre l'espace morcelé sans repères, un espace cohérent où se construire. Seuls les jeunes qui trouvent un lieu où il leur est possible de "reglobaliser une vie éclatée" – école, rue, entreprise, logement, ... – arrivent à se situer et à s'insérer dans la société. »

POUR ALLER PLUS LOIN DANS CES PRINCIPES, DÉCOUVRIR LEUR DÉFINITION ET LES CONDITIONS DE LEUR MISE EN ŒUVRE

LE LIVRET EST DISPONIBLE ICI →



RAPPORT FINANCIER

2025

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	14 102	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 462 437	1 470 278
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	9 067	130 639
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	37 046	82 436
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	11	981
	Total des produits d'exploitation	1 522 662	1 684 334
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	287 922	390 127
	Aides financières	11 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés	82 061	91 744
	Salaires	772 866	953 397
	Cotisations sociales	320 431	382 560
	Dotation aux amortissements et dépréciations	37 154	36 850
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	55 026	37 046
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	5 830	7 455
	Total des charges d'exploitation	1 572 290	1 899 178
RES ULTAT D'EXPLOITATION		(49 628)	(214 844)

RAPPORT FINANCIER
2025

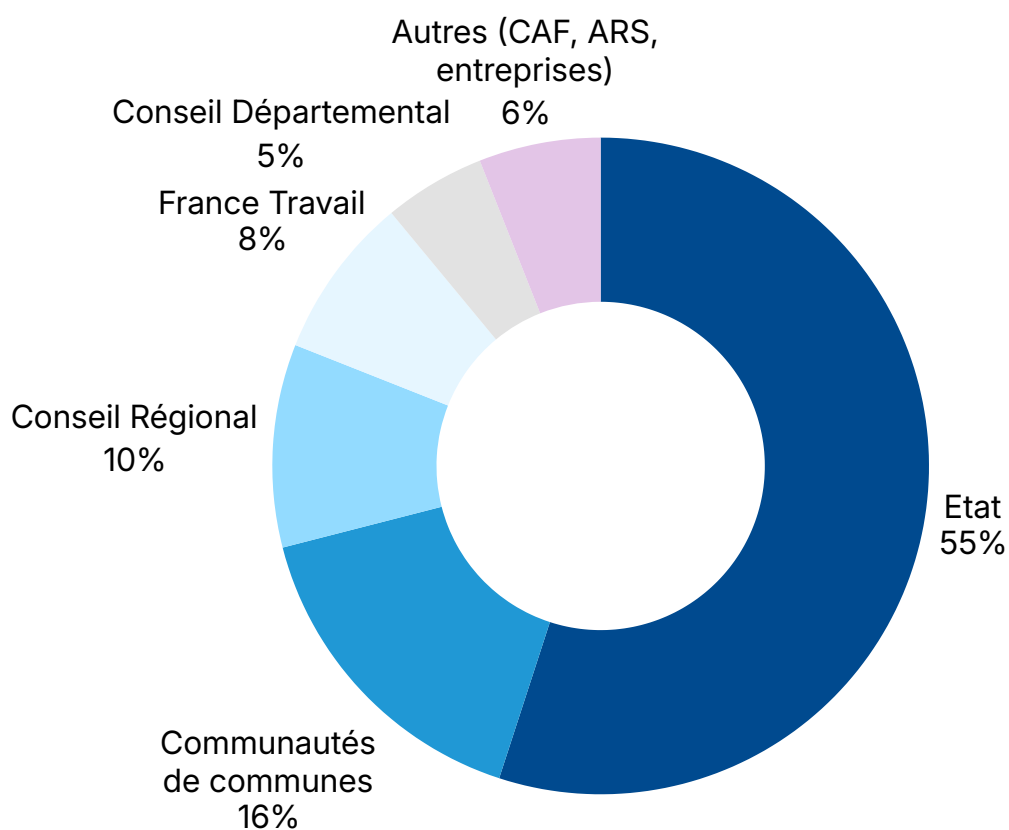
Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(49 628)	(214 844)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 442	4 851
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		4 442	4 851
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		4 442	4 851
RESULTAT COURANT avant impôts		(45 186)	(209 993)
	Produits exceptionnels		39 664
	Charges exceptionnelles		26 624
RESULTAT EXCEPTIONNEL			13 040
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 527 104	1 728 849
TOTAL DES CHARGES		1 572 290	1 925 802
EXCEDENT ou DEFICIT		(45 186)	(196 953)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

NOS FINANCEURS

Répartition de nos financements

Nous tenons à remercier nos financeurs.



PERSPECTIVES 2026



La Labellisation

La Mission Locale s'inscrit dans une démarche ambitieuse de labellisation nationale. Cette reconnaissance officielle garantit aux jeunes accompagnés un service de qualité, structuré et harmonisé sur l'ensemble du territoire. Elle valorise l'expertise et le professionnalisme de nos équipes, tout en renforçant la confiance de nos partenaires institutionnels et des publics que nous accueillons au quotidien.

La mise en oeuvre d'un observatoire

Un observatoire local des jeunes sera mis en place et rendu accessible à l'ensemble des parties prenantes. Cet outil permettra d'analyser finement les réalités sociales, économiques et professionnelles des jeunes de notre territoire. Véritable instrument de veille et d'aide à la décision, il orientera nos choix stratégiques et garantira l'adaptation continue de nos actions face aux évolutions locales.



Défi Mer

Le projet Défi Mer propose aux jeunes une immersion unique dans l'univers des métiers maritimes et la découverte de la richesse littorale de notre territoire. Au-delà de l'exploration professionnelle, cette initiative développe la confiance en soi, l'esprit d'équipe et ouvre des perspectives concrètes vers des filières d'avenir porteuses d'emploi durable.

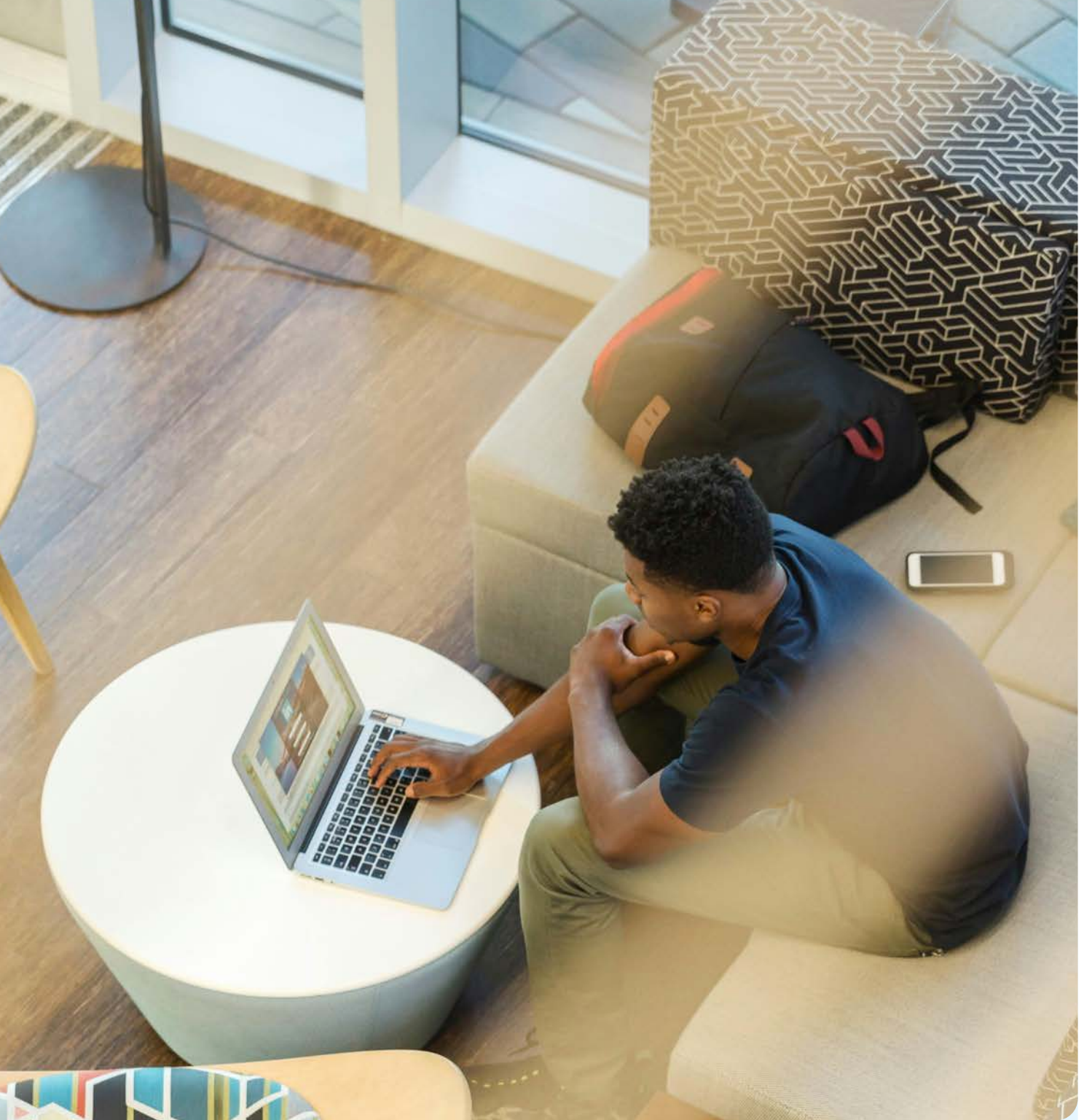
Mobilités internationales

Les programmes de mobilité internationale offrent aux jeunes l'opportunité de vivre une expérience transformatrice à l'étranger. Ces séjours développent l'autonomie, élargissent les horizons et renforcent les compétences interculturelles. Ils constituent un véritable tremplin vers l'emploi en valorisant l'adaptabilité et l'ouverture d'esprit auprès des recruteurs. Destination Montréal, Thessalonique, l'Italie et Hambourg...



#Sécurisation de l'emploi pour les jeunes FSE+

Un poste spécifiquement dédié sera établi en 2026 pour soutenir les jeunes ainsi que les entreprises locales dans le cadre de contrats de plus de six mois. L'objectif est de garantir une transition en douceur lors des premières semaines d'emploi, de prévenir les ruptures anticipées et de favoriser une intégration professionnelle réussie et durable.




Mission Locale
Pays de Saint-Malo
 BRETAGNE

Siège social

35 avenue des comptoirs
35400 Saint-Malo



www.mlstmalo.bzh

02 99 82 86 00
contact@mlstmalo.bzh

 Cofinancé par
l'Union européenne

COFINANCÉ PAR

L'Europe s'engage
en Bretagne


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité


**Région
BRETAGNE**


Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

 **France
Travail**


Agence Régionale de Santé
Bretagne


ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
d'Ille-et-Vilaine

Saint-Malo
Agglomération

 **Bretagne
Romantique**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE


Pays de Dol
Baie du Mont-St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES